

DELIBERATION DD2023_0113

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 septembre 2023

LE 28 septembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	76
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX AUX ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUBVENTION/ADHÉSION)

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. CIIPIERRE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
M DENIS donne pouvoir à M. CHANSARD
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à Mme SARLANDE
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
M. MARSAC donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX AUX ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUBVENTION/ADHÉSION)

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le développement économique est une des compétences obligatoires du Grand Périgueux.

Qu'afin de parvenir à créer plus d'activités et plus d'emplois, la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux agit en complémentarité avec différentes structures dont l'action est favorable au développement économique de l'agglomération.

Qu'une présentation est ici faite de ces différentes structures, de leur action et du soutien financier que la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux propose de leur accorder pour l'exercice 2023 sous la forme de cotisation, adhésion ou subvention.

1. ADI, l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine

Considérant que depuis 2001, le Grand Périgueux est adhérent à l'agence de développement et d'innovation de la Région Nouvelle Aquitaine. Positionnée à l'interface du développement des entreprises, des filières et des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence poursuit 4 grandes missions de service public :

- Accompagner la transformation des entreprises, industrielles et services liés, prioritairement les PME, ETI et start-up, en particulier à travers le levier de l'innovation (technologique et non technologique) et la contribution aux grands programmes régionaux (tels que le programme Usine du Futur ou l'Accélérateur PME-ETI)
- Structurer et incubier des filières ou thématiques émergentes
- Favoriser l'implantation en Nouvelle-Aquitaine d'activités économiques nationales ou étrangères
- Structurer et animer un écosystème favorable à la croissance des entreprises et à la création d'emplois en renforçant la coopération interacteurs, la mutualisation des compétences et des savoir-faire en région.

Qu'en 2022,

- 28 entreprises visitées en Dordogne dont 14 sur le Grand Périgueux
- 19 nouveaux projets d'entreprises accompagnées dont 12 entreprises sur le Grand Périgueux
- Mise en relation qualifiées, recherche de compétences pour les entreprises
- Organisation de deux rencontres thématiques sur la sensibilisation à la levée de Fonds
- Appui aux entreprises avec le programme Usine du Futur et le programme Accélérateur dédiés aux entreprises industrielles qui portent des projet d'excellence opérationnelle et ont besoin d'appui (accès au marché, développement technologique, etc.).

Que du fait de la forte implication entre la Région et le Grand Périgueux dans le domaine économique avec notamment la signature en mars 2023 d'une convention de partenariat, il est proposé de poursuivre l'adhésion à l'Agence de Développement et d'Innovation (ADI) et de verser une cotisation de 0.10 € par habitant, soit un montant arrondi à 10 000 €.

2. Le club d'entreprises de Péri-Ouest, le club d'entreprise de cré@vallée et le club d'entreprises Interfaces

Considérant que dans le territoire du Grand Périgueux, trois clubs d'entreprises ont mis en place un système de gardiennage, fonctionnant toutes les nuits, afin de sécuriser les locaux et les biens des entreprises présentes. Il s'agit du Club Interfaces (Boulazac Isle Manoire, Trélissac), du Club Dynamique d'entreprise de Cré@vallée (Coulounieix-Chamiers, Sanilhac) et du Club de Péri-Ouest (Marsac, Chancelade).

Que l'équilibre financier de ce service de gardiennage est toujours fragile. Les recettes ont été prévues en fonction des entreprises présentes mais à l'occasion des changements de dirigeants ou d'entreprises, des renouvellements d'adhésion ne se font pas et la participation des collectivités est indispensable.

Que par une délibération du 17 décembre 2015, il a été proposé que le Grand Périgueux participe au coût de gardiennage.

Qu'il est proposé de renouveler la subvention annuelle au Club d'entreprises de Péri-Ouest pour un montant de 7 200 € et au Club Interfaces, pour un montant de 11 000 €. Le Club Dynamique Entreprise de Cré@vallée nous a cette année également sollicité pour un montant de 7 200 euros.

3. Digital Aquitaine

Considérant que Digital Aquitaine est une association régionale qui rassemble des entreprises du secteur numérique au service des territoires et des dynamiques entrepreneuriales autour de 5 domaines d'expertise :

- Club Commerce Connecté
- L'Intelligence Artificielle – Science de la donnée
- SMART 4D : technologies de réalité augmentée – virtuelle – mixte
- TIS Santé
- TOPOS – mobilité intelligente

Qu'elle regroupe dans ses missions le volet :

- Animation de l'économie numérique : dans ses thématiques industrielles ou technologiques
- Soutien à l'émergence de projets d'innovation (15 ateliers /an)
- Accompagnement des entreprises dans leur croissance : émergence de projets
- Promotion de l'économie numérique régionale
- Partenariats dans le cadre de projets collaboratifs (5/an)

Que membre de Digital Aquitaine depuis 2015, la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux bénéficie de l'expertise des entreprises membres et de l'équipe pour échanger sur des sujets comme le Club Commerce Connecté, la mobilité, les technologies innovantes du numérique, autour du traitement de la donnée, des technologies immersives. Digital Aquitaine traite des problématiques des usages du numérique auprès des professionnels et des problématiques métiers, lance des pistes d'expérimentations pour identifier des solutions soit individuelles soit collectives.

Que le Grand Périgueux a participé à de nombreux groupes de travail thématiques depuis sa création.

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion annuelle à Digital Aquitaine (5000 € TTC).

4. France Active Aquitaine

Considérant que depuis 2018, le Grand périgueux a signé un partenariat avec l'association France Active avec comme objectifs d'agir en faveur :

- * de l'insertion des personnes en difficulté au travers la création d'entreprise en leur permettant l'accès à la bancarisation dans de bonnes conditions (prêt conjoint, caution, ...)
- * d'accompagner la création et la pérennisation d'emploi dans le secteur de l'ESS
- * d'accompagner les dynamiques territoriales (projet du pole ESS, village d'artisan EPARECA, ...)

Qu'en 2022 sur le territoire du Grand Périgueux, France Active Aquitaine a :

- * accompagné un peu plus d'une dizaine de structures associatives dont par exemple l'accompagnement financier à la reprise d'une coiffeuse à Ladouze ou la reprise d'une entreprise de plomberie à Coursac.
- * a également participé à la réalisation d'une cartographie recensant les acteurs de l'accompagnement et du financement de l'ESS en Dordogne et participé à 3 Forums des associations sur le Grand Périgueux en 2022.

Que sur le volet de la TPE, France Active Nouvelle Aquitaine propose régulièrement des ateliers avec les entreprises financées (ateliers connexion) sur le territoire.

Que membre du dispositif régional « entreprendre, la Région à vos côtés », nous co-animons des événements pour garantir une offre de proximité et favoriser la coopération entre les acteurs du territoire.

Qu'il est proposé de renouveler sa subvention annuelle à hauteur de 5 000€ .

5. Le Grand Réseau Néo-Aquitain des Pépinières d'entreprises (GRAPE)

Considérant que depuis 2009, date d'ouverture de la pépinière d'entreprises Cap@cités, l'agglomération est adhérente au GRAPE afin de bénéficier :

- des échanges d'expériences des pépinières d'entreprises du territoire,
- d'outils mutualisés (abonnement zoom, BPI),
- d'actions de communication et de promotion communes (participation à des salons, site internet, réseaux sociaux, journées portes ouvertes,...),
- de formations entièrement financés par la Région Nouvelle Aquitaine et réservés aux directeurs, responsables, animateurs de pépinières.

Qu'en 2022 : 8 échanges d'expériences en Pépinière, 1 séminaire en direction des salariés des Pépinières, 4 formations pour les responsables de Pépinière

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion annuelle au GRAPE pour un montant de 500 €.

6. La Maison de la Nouvelle-Aquitaine

Considérant qu'en septembre 2017, le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine a mis en place la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris. Cette association a pour objet la valorisation et la promotion à Paris, du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine, de ses acteurs, de ses activités dans les secteurs économique, touristique, gastronomique, culturel, scientifique et universitaire.

Que la Maison de la Nouvelle Aquitaine est un outil collectif qui fédère l'ensemble des acteurs territoriaux et socio-économiques néo-aquitains, pour valoriser le développement et le rayonnement des territoires et filières de la région.

Que grâce à huit salles de réunion, un hall événementiel et un dispositif permanent de promotion touristique, elle joue un rôle de :

- Centre d'affaires et d'animation économique pour offrir à Paris des services d'hébergement aux entreprises et aux acteurs socio-professionnels du territoire, dans le cadre événementiel, de rencontres ou lors d'organisation d'opérations de promotion et communication.

- Vitrine du tourisme, des savoir-faire, de la culture et activités d'animations événementielles ayant pour but de faire rayonner les destinations et filières d'excellence constituant l'identité de la Nouvelle-Aquitaine,

- Centre de ressources afin de favoriser le développement de la Nouvelle-Aquitaine et de ses projets, auprès des pouvoirs publics, économiques, médiatiques.

Que ces prestations sont gratuites pour les collectivités adhérentes et à jour de leur cotisation.

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion à la Maison d'Aquitaine et verser une cotisation d'un montant 5 000 euros, montant demandé à toutes les structures intercommunales de plus de 100 000 habitants.

7. Initiatives Périgord

Considérant qu'Initiatives Périgord est une association de prêt d'honneur aux créateurs d'entreprises, créée en 1998, dont le but est le soutien à la création, reprise et développement d'entreprises en Dordogne en :

- consentant des prêts d'honneur : 11 000 € par projet en moyenne,
- mettant en place un parrainage des créateurs par des chefs d'entreprises confirmés.

Qu'en 2022 sur notre territoire, 1 217 450€ ont été accordés en prêts d'honneur à taux zéro à 69 entreprises permettant ainsi la création ou le maintien de 289 emplois.

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion à Initiatives Périgord avec une participation annuelle de 15 350 euros répartis entre une participation de 7 500 euros destiné à abonder le fonds d'intervention, de 7 500 euros pour les frais de fonctionnement et de 350 € pour la cotisation.

8. Périgord développement

Considérant que Périgord Développement est une association créée en 2005 pour détecter des projets de développement économique exogènes et l'implantation d'activités économiques en Dordogne notamment par le biais de participation à différents salons nationaux .

Que Périgord Développement en 2022 a participé à 8 salons/m
Salon de la mobilité et du travail, Salon Go Entrepreneurs, «
Aquitaine ça vous botte », « Osez le Périgord Autrement », Club des ambassadeurs du
Périgord à Paris.

Que ces manifestations permettent ainsi un éclairage et une valorisation de l'offre territoriale.

Que ces opérations ont permis d'attirer sur le territoire du Grand Périgieux en 2022 : 9 projets.

Que parallèlement à ces manifestations, Périgord Développement gère le dispositif Rhessonne (bourse d'offre d'emploi à destination des conjoints des nouveaux collaborateurs), Bourse des locaux vacants , création de clip vidéo pour promouvoir notre territoire, ...

Que les membres de cette structure sont le Conseil régional, le Conseil départemental, les 3 chambres consulaires et 14 structures intercommunales, dont la Communauté d'agglomération Le Grand Périgieux.

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion annuelle pour un montant de 15 000 €, la participation du Grand Périgieux s'alignant ainsi sur la participation du conseil Départemental.

9. FRENCH TECH PERIGORD VALLEY

Considérant que créée en février 2021 sous l'impulsion du Grand Périgieux et du partenaire le Conseil Départemental, accompagnés par la Chambre Économique, la CAB et le Syndicat Mixte Périgord Numérique, l'association French Tech Périgord Valley développe son champ d'action et ses activités autour d'un programme opérationnel porté par les entreprises, des start ups du territoire, des associations ou encore des structures d'aide à la création d'entreprise comme la pépinière Cap@cités.

Que cette communauté souhaite donner de la visibilité à leurs activités, attirer des startups, de nouvelles compétences sur l'innovation et contribuer à l'attractivité du territoire grâce à l'obtention du label French Tech.

Synthèse des temps forts de French Tech Périgord Valley en 2022 :

- 20 évènements professionnels en physique ou en webinaire
- RDV individuels et rencontres collectives entre les dirigeants des entreprises membres de la gouvernance et les dirigeants des startups pour partager des conseils.
- Mise en place de sessions de mentorat par des entrepreneurs confirmés
- Aide à l'accès au financement des startups
- Relais d'information : Job Connect, CVthèque, rencontres avec les investisseurs, promotion des programmes nationaux (French Tech Tremplin, French Tech VISA, French Tech AGR120, French Tech Central, French Tech FT120.

Le programme opérationnel 2023 s'articule autour des axes suivants :

- 1 : Renforcement de la collaboration avec les membres fondateurs
- 2 : Renforcement de la collaboration avec les acteurs du territoire
- 3 : Créer des moments forts de cohésion autour de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Qu'il est proposé de renouveler l'adhésion annuelle pour un montant de 10 000 €.

10. Fédération Nationale des agences d'attractivité, de développement et d'innovation (CNER)

Considérant que depuis sa création, en 1952, le CNER remplit une double fonction de fédération nationale des agences de développement économiques et de lieu de réunion des professionnels du développement économique territorial et de l'aménagement du territoire.

Qu'il aide les collectivités à répondre aux questions d'attractivité de leurs territoires en leurs permettant de :

- * Disposer d'éléments clés sur le développement économique et l'attractivité de leur territoires
- * Bénéficier de toute l'actualité du secteurs
- * Échanger avec d'autres professionnels d'autres territoires
- * Se former, ...

Qu'il travaille en partenariat avec la Banque des territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Qu'il est proposé d'adhérer à ce club pour un montant annuel de 5 000 €.

11. Incubateur H24

Considérant que l'Incubateur H24, crée en 2019, développe son activité en lien étroit avec les TPE-PME et les institutions majeures de Dordogne :

- en accompagnant dans leur développement de jeunes entreprises
- en facilitant l'expérimentation en milieu rural
- en stimulant et diffusant l'innovation

il poursuit ainsi 3 ambitions :

- Proposer un accompagnement aux porteurs de projets et entrepreneurs innovants ;
- Proposer une offre d'accompagnement aux TPE-PME dans leur démarche d'innovation ;
- Encourager et/ou développer des démarches collaboratives et partenariales au sein de projets innovants.

Que dans le cadre de la montée en puissance de la Pépinière Cap@cité, de la création de l'association Digital Valley et de la volonté du Grand Périgueux d'aider l'entrepreneuriat innovant un partenariat avec l'incubateur sera mis en place.

Qu'il est proposé une subvention annuelle de 5 000€ .

STRUCTURE	BASE	MONTANT
Aquitaine Développement Innovation (ADI)	Cotisation	10 000€
Club d'entreprise Interface	Subvention	11 000€
Club Entreprise Péri Ouest	Subvention	7 200€
Club Dynamique Entreprise de Cré@vallée	Subvention	7 200€
Digital Aquitaine	Adhésion	6 000€

France Active	Subvention	5000€
GRAPE	Adhésion	5000€
Initiatives Périgord	Subvention	15 000€
Initiatives Périgord	Adhésion	350€
Maison de l'Aquitaine	Adhésion	5 000€
French Tech Périgord Valley	Subvention	20 000€
CNER	Adhésion	5 000€
Périgord Développement	Adhésion	15 000€
Incubateur H24	Subvention	5 000€
TOTAL		107 250€

Qu'il est donc proposé, pour 2023, d'accorder une participation financière du Grand Périgueux aux différentes associations citées ci-dessus pour un montant total de 107 250€,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide l'octroi pour l'année 2023 de la contribution financière du Grand Périgueux aux structures citées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la participation financière du Grand Périgueux à ces structures.

Monsieur Palem ne participe pas au vote.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/10/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/10/2023	Périgueux, le 17/10/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU